



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelles

Question écrite n° 32482

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de lui fournir des indications sur l'application de l'ordonnance 2001-350 du 19 avril 2001 concernant les mutuelles. Cette ordonnance prévoyait que les mutuelles, unions et fédérations créées avant sa publication et qui n'auraient pas accompli les démarches nécessaires à leur inscription au registre prévu à l'article L. 411-1 du code de la mutualité au 31 décembre 2002 seraient dissoutes. Il souhaite savoir si des mutuelles ou d'autres organismes ont été dissous du fait de cette ordonnance.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32482

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 576